

L'équipe pluridisciplinaire

- Directrice
- Chef de Service
- AS coordinatrice
- Secrétaire
- Educatrice spécialisée
- Médecin Psychiatre
- Psychologue
- Infirmier



Secteur d'intervention du PCPE de Liévin



Directrice : Mme Armelle DANVIN
Chef de Service : M Jérémie OLIVIER
Coordinatrice : Mme Aurore Frémeaux

PCPE de Liévin

203 rue Emile Zola

BP 10188

62804 Liévin Cedex

Tél : 03 21 45 98 45

Mail : pcpelievin@vieactive.asso.fr

Pôle de Compétence et de Prestations Externalisées Liévin

LA VIE Association reconnue d'utilité publique
ACTIVE
Humaniste et Fraternelle

Dispositif d'accompagnement permettant de prévenir, de soutenir, et d'assurer une continuité dans le parcours de la personne en situation de handicap en lien avec les dispositifs existants.

Territoire : Béthune, Lens, Henin.

PCPE

Le PCPE s'inscrit dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous » qui fait suite au rapport Piveteau « zéro sans solution ».

Il favorise le parcours des personnes en situation de handicap dans une visée résolument inclusive au plus proche du domicile de la personne.

Il intervient en tant que connecteur entre la personne, sa famille et les acteurs du territoire, pour permettre l'élaboration du projet d'accompagnement personnalisé.

Publics ciblés

Le PCPE intervient auprès des enfants et des adultes en **situation complexe** et de handicap dont :

- Troubles de la conduite et du comportement
- Troubles du spectre autistique
- Handicap psychique
- Polyhandicap

Sans solution, en rupture ou en risque de rupture de parcours.

EVITER LES RUPTURES DE PARCOURS

Les prestations proposées

- Elaborer un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP).
- Constituer une équipe ressource et pérenne au service du parcours de la personne (acteurs sociaux, médico sociaux et sanitaires, institutionnels et libéraux)
- Apporter soutien et guidance aux familles et aidants.
- Favoriser l'inclusion sociale, scolaire et professionnelle de la personne

Modalités d'intervention:

- Prestations directes de l'équipe « socle » du PCPE, des partenaires et/ou des professionnels libéraux sous convention.
- La coordination des interventions.
- Evaluation des objectifs du PAP
- Nommer un référent de parcours pour assurer la continuité du projet lors du passage de relai.

Conditions d'accès et durée d'intervention:

- Notification CDAPH
- Toutefois, le pôle peut être saisi directement par les familles et les partenaires afin de permettre une intervention rapide en parallèle de la demande MDPH.
- Engagement de la famille et /ou de la personne ainsi que leur participation active.
- L'accompagnement du PCPE est notifié pour 6 mois renouvelable une fois.